



3311 - Aide au sport de haut niveau

Championnats de France aide aux résultats et aux déplacements

Rapport n° CP/2015/440

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides à la pratique sportive compétitive amateur.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide aux championnats de France amateurs.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux déplacements (0,10 € / km).

La participation financière tient compte de la discipline, de l'épreuve, du nombre de divisions sportives composant les championnats de France et du calendrier sportif.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40465	65-6574-32	580 000,00 €	516 908,02 €	74 634,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 74 634,40 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé à la délibération, au titre de l'aide aux Championnats de France, aux résultats et aux déplacements.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

Frédéric BIERRY